

4. Le foyer d'activité a bien sûr été les négociations américano-soviétiques. La signature en décembre 1987 de l'accord sur l'élimination de tous les systèmes américains et soviétiques de missiles à portée intermédiaire lancés à partir du sol constitue un signe marquant de progrès. Certes, le traité ne porte que sur environ 5 % des arsenaux nucléaires combinés des Etats-Unis et de l'Union soviétique, mais il est le premier à réduire effectivement le nombre des armes nucléaires grâce à l'élimination d'une catégorie entière de ces armes. En outre, bien qu'il ne constitue qu'un élément d'un processus plus vaste de renforcement de la sécurité à un seuil d'armement inférieur, notamment dans le contexte européen, ce traité revêt une importance symbolique considérable. Il a montré, après un long temps mort, que de réels progrès étaient possibles et a ouvert la voie à des réductions encore plus importantes des armements nucléaires. La perspective d'un accord prochain sur la réduction de 50 % des arsenaux nucléaires stratégiques est ainsi devenue plus plausible.

5. Un autre événement récent qui revêt une importance toute particulière est le lancement en novembre 1987 de négociations progressives et de grande envergure entre les Etats-Unis et l'URSS sur la limitation des essais nucléaires. La première étape de ces négociations porte sur l'amélioration des techniques de vérification, de sorte que le Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et le Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques puissent finalement être ratifiés. Les négociations porteront ensuite sur l'examen des limitations relatives à l'ampleur et au nombre des essais. Le Canada s'est vivement félicité du lancement de ces négociations car la prochaine ratification des deux traités constituerait, à son avis, un premier pas utile vers l'objectif largement partagé d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

6. Depuis la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (1978), le monde reconnaît de plus en plus l'importance des mesures génératrices de confiance et la nécessité d'avancer par étapes dans le processus de limitation des armements et de désarmement. L'accord conclu en septembre 1986 à la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe a confirmé que les mesures génératrices de confiance étaient un premier pas essentiel vers des accords complexes de désarmement, en l'occurrence des mesures de désarmement classique en Europe. Des travaux complémentaires se déroulent à Vienne en vue de définir des mandats pour de nouvelles négociations Est-Ouest sur la limitation des armes classiques et le désarmement en Europe.

7. Les progrès récemment accomplis n'ont pas été limités à la sphère Est-Ouest. Dans d'autres instances, des progrès tangibles ont été réalisés tant au niveau régional qu'au niveau mondial. Avec 138 signataires, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires bénéficie du plus large appui politique parmi tous les accords internationaux de limitation des armements et de désarmement. Depuis la première session extraordinaire en 1978, qui a lancé un appel à la prévention de la prolifération des armes nucléaires, 31 autres pays ont adhéré au Traité. Le Gouvernement canadien estime que la présente session extraordinaire devrait apporter une caution solide à l'objectif de la non-prolifération nucléaire et au Traité, qui est l'instrument de principe de sa réalisation.